

Déclaration de la Libre Pensée pour le 119^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905

La loi de 1905, dite de *Séparation des Églises et de l'État*, assure la liberté et la paix. La France qui a connu les guerres de religion, les discriminations – Alfred Dreyfus n'est réhabilité qu'en 1906 ! - répond par cette loi qui en République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes, par la *Séparation des Églises et de l'État*. La loi commune découle de la volonté générale du peuple ; les valeurs morales restent du domaine de la conscience privée

En ce 119^e anniversaire de la loi de *Séparation des Églises et de l'État*, qui a consacré la **Liberté de conscience** et la **Laïcité institutionnelle**, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** déclare œuvrer sans relâche à l'**Unité des Laïques** autour d'un certain nombre de principes fondateurs de la *Séparation des Églises et de l'État* :

- **Le principe de Séparation entre la Sphère publique et la Sphère privée.** Par *Sphère publique*, est composé du domaine des Institutions, de l'Administration, des Pouvoirs publics, des Services publics. La *Sphère privée* est donc composée de tout le reste, ce qui est « *d'ordre collectif* » n'est nullement obligatoirement dépendant de la Sphère publique.

Ce principe garantit la nette distinction entre ce qui relève de la « *Chose publique* » qui représente l'intérêt général dans laquelle la neutralité métaphysique et politique est la règle absolue, et le domaine privé où peuvent s'exprimer totalement et librement les opinions, mêmes religieuses. (Article 10 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789*).

- **Il ne faut pas confondre Laïcisation et Sécularisation.** La **Laïcisation** est celle des Institutions dans la Sphère publique, elle peut ou pas entraîner une **Sécularisation** de la société, c'est-à-dire un détachement du religieux dans la Sphère privée. Ces deux éléments agissent dans des champs différents : la **Laïcisation** dans la « *Chose publique* », la **Sécularisation** chez les citoyens.

Prenons trois exemples pour nous faire comprendre : la **France** est un pays dont les Institutions sont laïques et la société est profondément sécularisée ; les **USA** connaissent des Institutions laïques, mais la Sécularisation avance lentement et la « *religiosité* » de la société est encore importante ; les **Pays-Bas** ont des institutions cléricalo-monarchistes, mais la société est profondément sécularisée. La **Laïcisation** est œuvre de Gouvernement, la **Sécularisation** est œuvre des citoyens.

- **Les religions, comme l'Athéisme, sont des philosophies et ne sauraient être un principe institutionnel de gouvernement.** Tout État qui dit : « *crois ou ne crois pas* » et qui veut imposer sa conception métaphysique à tous ses concitoyens est un **État totalitaire**. La **Libre Pensée** exige le respect de la **liberté de conscience** de chacun et de tous.

- **L'Égalité des citoyens ne peut se faire que par un traitement égal entre toutes les conceptions métaphysiques par leur non-reconnaissance officielle.** Nous rappelons que « *reconnaissance* » est un terme juridique qui ouvre des droits. Par exemple quand des parents « *reconnaissent* » un enfant, ils lui assurent des droits et ils ont des devoirs envers lui. Toute reconnaissance d'une conception métaphysique est un traitement de faveur, fait obligatoirement au détriment d'autres conceptions. Quand le **gouvernement Jospin** en 2001 a mis en place la réunion *annuelle* de

l'instance de dialogue entre l'Église catholique et l'État, il ouvrirait des droits exorbitants à cette religion en lui conférant une « reconnaissance » dérogatoire au Droit commun. La **Libre Pensée** exige sa suppression.

- Cette non-reconnaissance implique un non-financement public des cultes, directement ou indirectement pour leurs œuvres, comme pour les réseaux d'enseignements privés par exemple. On le voit clairement dans la **loi Debré** de décembre 1959 qui avantage outrageusement l'école catholique au détriment de l'Enseignement public et s'applique, de surcroît, de manière inégale, notamment pour les écoles musulmanes. Cette discrimination se fait à tous les échelons, notamment dans le contrôle de l'administration qui est largement laxiste pour l'enseignement catholique (*Affaire Stanislas*, par exemple) et très pointilleuse pour les écoles musulmanes (*Lycée Averroès*, par exemple). C'est pourquoi la **Libre Pensée** ne cesse d'exiger l'abrogation de la **Loi Debré** et de toutes les lois antilaïques.

C'est la **Liberté de l'enseignement** qui est inscrite dans le **Bloc constitutionnel** et certainement pas le financement public de l'enseignement privé à hauteur de 12 milliards d'euros par an, détournés de leur objet : l'**Instruction publique** pour tous les enfants de la République. Le financement public de l'enseignement privé (à 90% catholique) relève de simples contrats d'engagements qui peuvent être dissous à tout moment par la puissance publique. Le **financement public des cultes et de leurs œuvres est prohibé par la loi du 9 décembre 1905**.

C'est pourquoi, dans le cadre du *Collectif unitaire pour la défense de l'École publique*, initié par la FSU, la **Libre Pensée** a élaboré un **Plan de sortie en six ans du financement public de l'enseignement privé**, plan assorti de plusieurs **Propositions de loi** traitant de différents aspects de cette sortie. Ce plan est déposé et sera l'objet d'une discussion dans ce **Collectif** pour arriver à la conclusion d'un **Plan commun d'abrogation** de la **Loi Debré** et des lois antilaïques. (Voir : <https://www.fnlp.fr/2024/05/pour-en-finir-avec-le-financement-public-de-l'enseignement-prive/>). Tel est l'objectif de la **Libre Pensée**.

- L'État n'a pas à faire œuvre d'idéologie et/ou à imposer une quelconque idéologie. Francis de Pressensé, Président de la LDH disait en 1905 : « L'État s'arrête où commence la conscience », toute idéologie d'État est totalitaire par essence et par nature. Par la loi dite « *Séparatisme* », Emmanuel Macron fait un barnum incessant sur « les valeurs républicaines à respecter » sous peine de sanctions pénales et financières. Alors que le gouvernement lui-même est incapable de définir avec précision ces valeurs, il organise ainsi une idéologie d'État qui détruit toute liberté de conscience pour ceux qui ne se reconnaissent pas dans l'idéologie gouvernementale.

Rappelons que « *Liberté-Égalité-Fraternité* » ne sont pas des valeurs, mais des principes institutionnels et juridiques qui, s'ils sont bafoués, peuvent conduire au Tribunal pour discrimination. Les « valeurs » ne sont pas soumises à une quelconque justice ou juridiction ; les principes eux, le sont. C'est le même rapport qu'entre l'Éthique et la Morale, la première est le rapport à soi, c'est le domaine des valeurs ; la seconde est le rapport aux autres, car toute morale est sociale, c'est le domaine des principes.



- La loi dite « *Séparatisme* » de 2021 veut instituer une idéologie d'État à travers l'imposition obligatoire de « valeurs » à tous et imposera une « sécularisation » forcée, imposée et totalitaire à l'Islam et surtout à celles et ceux qui se reconnaissent dans cette religion, et ce, au profit du Christianisme (conférences aux Bernardins, par exemple, où Emmanuel Macron « veut réparer le lien entre l'Église et l'État », présence à la messe de réouverture de Notre-Dame) et au Judaïsme

(Hanoucca à l'Élysée, par exemple, où il insiste sur «le chemin de l'unité et de la bienveillance» entre l'État et le Judaïsme ?).

La loi dite « *Sécurité globale* » qui met la police partout et la justice nulle part est une loi qui réprime les citoyens, la loi dite « *Séparatisme* » est une loi qui opprime les consciences en réprimant toute « *déviance* » caractérisée ainsi par l'État. **C'est le Totalitarisme en marche.**

C'est pourquoi la **Libre Pensée** considère que la **défense réelle de la laïcité** est incompatible avec un quelconque soutien à ces deux lois liberticides, racistes, xénophobes et policières. La **Libre Pensée** considère que ces deux lois s'inscrivent pleinement dans les lois mises en place depuis 1958, comme la **loi Debré**, mère de toutes les **lois antilaïques**. C'est pourquoi elle exige, avec force et vigueur et sans relâche depuis 1959, restant fidèle au **Serment de Vincennes** de 1960 :

Abrogation de la loi Debré et de toutes les lois antilaïques !
Abrogation des lois « Sécurité globale » et « Séparatisme » !



• La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a décidé de faire un **Grand Meeting Unitaire Laïque le 6 décembre 2025** pour le **120^{ème} anniversaire de la loi de Séparation des Églises et de l'État** en y invitant toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans les **Principes fondateurs de la loi de 1905**, principes évoqués dans cette *Déclaration*.

Par principe, elle refusera toute action avec ceux qui ne voient dans la **Laïcité** que la répression des Musulmans et de tous ceux qui ne partagent pas leurs conceptions liberticides. La **Laïcité**, ce n'est pas la xénophobie, le racisme, la répression, les interdits croissants contre tous ceux qui pensent autrement que le gouvernement.

La Laïcité, c'est la liberté et non l'oppression !

Unité des Laïques pour la Liberté de conscience !

Unité des Laïques pour la défense de la loi de 1905 !

Unité des Laïques pour l'abrogation de la loi Debré et de toutes les lois antilaïques !

Unité des Démocrates pour l'abrogation des lois « Séparatisme » et « Sécurité globale » !

• La **Fédération nationale de la Libre Pensée** appuiera tout pas en avant vers la fin de tout financement public de l'enseignement privé et leur propose de débattre de son **Plan de sortie**, car la seule solution pour défendre l'**École publique et laïque** est l'**abrogation de la loi Debré**.

Devant l'accueil positif de sa proposition de **Confédération Laïque pour la Défense de la Liberté de Penser**, elle continuera à œuvrer en ce sens pour la réunion des Laïques en faisant en temps et en heure des propositions concrètes et constructives.

Il faut choisir entre la liberté et l'oppression, la **Libre Pensée** a choisi son camp, son objectif et les moyens pour l'atteindre.

Le 6 décembre 2025,

**Dans l'unité laïque,
Avec la Libre Pensée
Pour la défense de la loi de 1905 :
Tous au Gymnase Japy !**

Vincennes, le 9 décembre 2024